

FICHE D'INSCRIPTION 2017 & 2018

Je soussigné(e) : Nom.....Prénom :.....
 Epoux ou épouse de :
 Adresse :N°..... Bte.....
 Code postal :Localité :.....
 Tel privé :Tel bureau :.....GSM :.....
 Date de naissance.....Nationalité.....
 Profession :Email :

Demande son admission au Club Alpin Belge, fédération francophone d'escalade alpinisme et randonnée.
 A titre principal au club CAB Bruxelles-Brabant ASBL IBAN: BE71 0014 9532 9869 BIC: GEBABEBB

Le nouveaux tarifs sont établis comme suit.
 Du 1/09/16 au 31/08/17 ou du 1/01/17 au 31/12/17 . Ce sera la période la plus avantageuse qui sera proposée à la date d'inscription.

Alpin Adulte (+ de 24 ans)	86,00	78,00
Alpin «JUNIOR» (24 ans)	55,00	47,00
Bel Indoor Adulte(+24ans)	35,00	31,00
Bel Indoor «JUNIOR»	18,00	18,00
Bel Rando et Sympatisants	32,00	28,00

Date :Signature :

Je verse le montant de ma cotisation :€ sur le compte du club le :
 En tant que nouveau membre « Club Alpin » je joins une déclaration sur l'honneur pour mon état de santé

Pour les moins de 18 ans

Je soussigné(e) :
 ...Nom.....Prénom :

Agissant en qualité de père,mère, tuteur autorise celui ou celle-ci à s'inscrire au CAB et à pratiquer l'escalade. Je note qu'il m'est vivement recommandé de ne laisser l'intéressé(e) pratiquer l'escalade qu'accompagné(e) de personnes expérimentées et dégage en toute hypothèse la responsabilité du CAB en cas d'accident qui pourrait être causé par (nom du candidat).....

Date :Signature :

La cotisation couvre un exercice de 12 mois :
 Soit du 1er janvier au 31 décembre (cotisation annuelle)
 Soit du 1er septembre au 31 août (cotisation scolaire)

ASSURANCE — Résumé des conditions particulières chez ARENA

La description des catégories d'assurés et les montants utiles sont précisés ci-dessous.

1. LES CATEGORIES

L'étendue de la couverture d'assurance dépend de la catégorie à laquelle notre affilié s'est inscrit : « Club Alpin », « Bel-Indoor » ou « Bel-Rando / sympathisant »

Membre « Club Alpin » :

Nos membres sont assurés pour les activités reprises dans nos statuts, à titre d'amateur non rémunéré, organisées ou non par notre association. Sont exclus de la garantie : le saut en parachute, le vol à voile, l'ULM, le deltaplane, la montgolfière, le benji, le parapente, le saut à ski.

Cette assurance est valable dans le monde entier

Membre « Bel-Indoor » :

Escalade « en salle », sur des structures artificielles d'escalade.

Membres « Bel-Rando / sympathisant » :

Randonnée en Europe.

2. LES MONTANTS ASSURES

Responsabilité civile (dans les limites du contrat)

- Dommages corporels : 2.500.000 € par victime et 5.000.000 € par sinistre
- Dommages matériels : 625.000,00 € par sinistre
- Franchise : 125,00 €

Individuelle accident

La compagnie s'engage à payer les sommes convenues lorsque l'assuré est victime d'un accident survenu **lors d'une activité assurée**.

- Décès : 7.500,00 €.
- Invalidité permanente : 15.000,00 €
- Frais médicaux à charge de l'assuré : 3.000,00 € par sinistre et par victime.

Franchise anglaise de 250,00 €, c'est-à-dire que si les frais supportés sont inférieurs à 250 €, ils restent à charge de l'assuré. S'ils sont supérieurs à 250,00 €, ils seront remboursés à partir du premier cent jusqu'au plafond.

Protection juridique

- 25.000 € par sinistre

Frais de recherche et secours 10.000,00 € (sans dépasser 24.789,00 €) par sinistre frappant plusieurs assurés.

- Franchise Europe : 500,00 €
- Franchise hors Europe : 1.000,00 €